

Rapport du CCTSS (services sociaux) à la Conférence du Comité de la santé et de la sécurité et du Comité de défense des travailleurs blessés pour 2021



Membres au sein des comités :

Denise Belanger, Comité de défense des travailleurs blessés
Tammy Van Dyk, Comité de la santé et de la sécurité

Quels sont, selon nous, les thèmes / enjeux communs les plus urgents depuis la COVID-19 pour nos membres?

Santé et sécurité – ÉPI, manque d’inspections en santé et sécurité et problèmes non traités en temps opportun par les employeurs, manque de planification pandémique en raison de changements imprévus par le gouvernement et stress sur les travailleurs qui doivent faire face à ces changements constants.

Travailleurs blessés – Blessures indirectes, fatigue de compassion, manque de formation pour faire des rapports à la CSPAAAT et plans de retour au travail avec des suivis réguliers.

Enjeux qui nécessitent une action politique?

Santé et sécurité et travailleurs blessés – Manque d’implication du ministère du Travail et des employeurs en ce qui a trait aux politiques de vaccination.

Enjeux liés à la négociation?

Santé et sécurité et travailleurs blessés – Dispositions complétées et concises pour la sécurité et le retour au travail quant à la planification et aux processus pandémiques, ainsi qu’à l’analyse des tâches des poste pour chaque emploi, avec des commentaires des travailleurs.

De quelle façon entamer un dialogue avec les membres du sous-secteur sur ces enjeux?

Santé et sécurité et travailleurs blessés :

- Promouvoir les sites Web du Comité de la santé et de la sécurité et du Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP-Ontario pour des liens et de l’information au sujet de la pandémie.

- Promouvoir le Manuel sur la santé mentale.
- Chaînes téléphoniques / appels robotisés et assemblées téléphoniques.
- Plus grande couverture médiatique de la part des comités.

Y a-t-il des dates importantes dont nous pouvons nous servir pour la mobilisation?

- 28 février – Journée de sensibilisation aux microtraumatismes répétés – Communiqué du Comité de défense des travailleurs blessés au sujet de la prévention.
- 28 avril – Jour de deuil – Que toutes les municipalités mettent les drapeaux en berne.
- 1^{er} juin – Journée des travailleurs blessés – Que toutes les municipalités mettent les drapeaux en berne.
- Fête du travail – Caravanes.
- 30 septembre – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Comment mobiliser les membres autour de ces dates importantes?

- Promotion.
- Éducation.
- Encouragement.

Comment pouvons-nous trouver d'autres façons de soulever nos préoccupations auprès du gouvernement alors que ce dernier n'est pas prêt à nous rencontrer centralement?

- Couverture médiatique.
- Placards et drapeaux en berne.
- Pétitions.

Que peut-il se produire entre maintenant et le 31 décembre 2021?

- La première semaine, c'était la définition de traumatisme transmis par personne interposée.
- La deuxième semaine, c'était les signes et les symptômes.
- La troisième semaine, c'était l'autotraitement.
- Création, et envoi par la poste, de cartes pour les portefeuilles sur les signes précurseurs et les traumatismes transmis par personne interposée par le Comité de la santé et de la sécurité et le Comité de défense des travailleurs blessés, en collaboration avec le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux et le SCFP-Ontario.

- Répondre aux questions concernant le stationnement et aux commentaires des intervenants dans le cadre de la Conférence.

Plan de communication et de participation :

Réunion, conférence téléphonique ou réunion sur Zoom avec votre député provincial au sujet de la violence au travail, manque de décrets de la part du ministère du Travail, couverture de la CSPAAT pour tous.

De quoi avons-nous besoin pour ouvrir la voie pour des objectifs à moyen terme afin que nous soyons prêts en janvier 2022?

- Continuer de nous référer aux sites Web du Comité de la santé et de la sécurité et du Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP-Ontario.
- Continuer de promouvoir les rapports sur les préjudices psychologiques avec chaque demande d'indemnisation.
- Continuer de promouvoir les campagnes « Faites un rapport » et « La santé mentale, une question importante », ainsi que le Manuel sur la santé mentale et le Manuel à l'intention des travailleurs blessés.

Séance du secteur des soins de santé (CCTSS)

Enjeux communs :

- Se sentir délaissé – oublié sur la ligne de front.
- Blessures transmises par personne interposée, fatigue de compassion.
- Manque de personnel (services aux personnes atteintes d'un handicap de développement, services municipaux, services de garde).
- Pressions exercées par la charge de travail.
- La désinfection prend toute la place au travail – pas significatif.
- Épuisement professionnel.
- Peur de retourner au travail.
- Santé mentale – Pressions de la part des employeurs pour retourner au travail.
- Les employeurs profitent des décrets d'urgence et du projet de loi 124.
- Fermeture des programmes de jour (services aux personnes atteintes d'un handicap de développement).
- Violence accrue.
- Les travailleurs se sentent méprisés.
- Les personnes embauchées pendant la COVID ne sont pas formées adéquatement.
- Certains travailleurs continuent de travailler avec un ÉPI complet.
- On ne respecte pas les protocoles liés à la COVID.
- Politiques en matière de vaccination.
- Programme de gestion des présences / Code COVID.
- Les employeurs profitent de la pandémie.
- Le SCFP est réticent à parler de la vaccination.
- Formation en ligne / On s'attend à ce que les membres du personnel se forment eux-mêmes tout en travaillant.
- Manque de cohérence quant aux mesures disciplinaires imposées aux membres.
- Réticence face à la santé mentale par rapport à la santé physique / aucune compassion.
- Services de garde (utilisation du temps personnel).
- Point de négociation relativement aux maladies (maladie et famille).
- Mêmes attentes pour les clients (ÉPI, etc.).
- Les nouveaux membres du personnel / membres du personnel non formés orientent / forment d'autres nouveaux membres du personnel.
- Manque de gestion sur place.
- Aucune cohérence quant à l'ÉPI.
- Politiques relatives à la vaccination et fardeaux financiers.
- Stress émotionnel et psychologique.
- *Loi sur la santé et la sécurité au travail* – Nous avons besoin de la trousse pour faire le travail de manière sécuritaire (les procédures de règlement des griefs peuvent aider).
- Isolement au travail.

- Difficultés à trouver des membres du personnel qui ont de l'expérience.
- Menaces de congés sans solde de la part des employeurs (non-divulgation ou non-vaccination).
- Le soutien du SCFP est nécessaire en matière de négociation collective.
- On doit repousser toute tentative à ce moment-ci pour empêcher ces pressions qui sont exercées sur les travailleurs.
- Les masques de protection créent des problèmes en ce qui a trait à l'exercice d'obligations professionnelles (des lunettes de protection pourraient être une solution – pourraient ne pas être une solution pour tout le monde).
- Ces politiques en matière de vaccination ont été adoptées de façon précipitée et, dans certains cas, n'ont pas été signées par les conseils.
- Deux poids deux mesures avec les employeurs.
- Plus d'éducation au sujet des politiques en matière de harcèlement pour les personnes qui sont intimidées ou harcelées au travail.
- Manque d'information (on doit pouvoir compter sur les comités de la santé et de la sécurité).

Rapporter, rapporter, rapporter!

- Superviseur, conseiller en santé et sécurité, conseiller syndical et suivi avec un document écrit, demande d'indemnisation à la CSPAAAT (Formulaire 6), médecin.
- Fiches d'information sur la COVID.
- Sites Web du Comité de la santé et de la sécurité et du Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP-Ontario pour des liens et de l'information au sujet de la pandémie.
- « La santé mentale, une question importante ».
- Manuel sur la santé mentale – Code QR.
- Manuel à l'intention des travailleurs blessés.

Idées de reprise et résolution :

- Plus de commentaires et de directives de la part du SCFP (courriel de groupe aux conseillers en santé et sécurité).
- Le SCFP enquêtera ou examinera les droits des individus (règlement possible).
- Les membres du SCFP doivent pouvoir choisir (vaccination ou non-vaccination) et ne pas se sentir intimidés pour se conformer.
- Les conseils des employeurs recevraient la politique, l'examineraient et l'approuveraient avant de la mettre en œuvre sur la ligne de front.